

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 MARS 2019

NOMBRE : L'an deux mil dix neuf
 • de Conseillers en exercice 27 Le 29 mars
 • de présents 21 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 24 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
 légale,
OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

DEBAT D'ORIENTATIONS Etaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J.
BUDGETAIRES DOLEZ C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B.
 COLLET C. SPOTO S. THUILLET MP. PREUVOT R. GOBERT
 J. COLLET Ch. DESROUSSEAU C. MULON M. MONTAY G.
 HAMADI A. GARNERONE L. COLOMBEL L. NATHIEZ V.
 RAMEZ D.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/04/2019

Etaient excusés : RIFF C. PREVOT V. MUSY F.
 Procurations respectives à : PREUVOT R. COLLET C. THUILLET MP.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 22/03/2019

Etaient absents excusés : MOREAU G. MONSERGENT A. DE MULDER A.

Un scrutin a eu lieu, Damien RAMEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Tout d'abord, comme le veut la réglementation, vous avez eu quelques indicateurs pour évoquer la situation économique de notre commune à partir des chiffres 2017 qui est la dernière année de référence établie par le Ministère de l'Economie et en comparaison avec les chiffres 2016, 2015 et 2014 :

	Année	Montant	Montant par habitant	Moyenne Départementale
Produits de fonctionnement	2017	2 816 000	688	1 052
	2016	2 827 000	693	1 050
	2015	2 906 000	712	1 041
	2014	2 945 000	720	1 023
Charges de fonctionnement	2017	2 750 000	672	917
	2016	2 654 000	651	1050
	2015	2 786 000	683	908
	2014	2 880 000	704	899
Résultat comptable	2017	66 000	16	135
	2016	174 000	43	134
	2015	120 000	29	133
	2014	66 000	16	124
Capacité d'autofinancement	2017	119 000	29	179
	2016	231 000	57	177
	2015	186 000	46	174
	2014	142 000	35	165
Encours de la dette	2017	877 000	214	770
	2016	710 000	174	769
	2015	772 000	189	788
	2014	832 000	203	794

	Année	Montant	Montant par habitant	Moyenne Départementale
Charges financières	2017	30 000	7	25
	2016	31 000	8	37
	2015	34 000	8	37
	2014	43 000	11	31
Remboursement Emprunts & dettes	2017	73 000	18	80
	2016	62 000	15	82
	2015	61 000	15	83
	2014	64 000	16	74
Annuité de la dette	2017	101 000	25	104
	2016	89 000	22	109
	2015	90 000	22	112
	2014	102 000	25	104
Charges de Personnel	2017	1 431 000	350	447
	2016	1 397 000	342	441
	2015	1 370 000	336	440
	2014	1 354 000	331	432
Recette liée aux impôts locaux	2017	1 188 000	290	439
	2016	1 168 000	286	441
	2015	1 167 000	286	436
	2014	1 146 000	280	414
Recette Autres impôts & taxes	2017	223 000	57	67
	2016	228 000	56	63
	2015	216 000	53	57
	2014	213 000	52	57
Recette liée à la DGF	2017	713 000	174	146
	2016	737 000	181	152
	2015	798 000	196	167
	2014	851 000	208	184
Recette liée aux subventions	2017	78 000	19	60
	2016	97 000	24	58
	2015	221 000	54	58
	2014	174 000	43	69
Recette liée au FCTVA	2017	28 000	7	35
	2016	43 000	10	35
	2015	73 000	18	43
	2014	86 000	21	46
Taxe d'habitation	2017	685 000	167	195
	2016	672 000	165	196
	2015	685 000	167	193
	2014	659 000	162	179
Taxe foncière PB	2017	408 000	100	230
	2016	400 000	98	231
	2015	398 000	97	226
	2014	391 000	96	217
Taxe foncière NB	2017	71 000	17	12
	2016	70 000	17	12
	2015	70 000	17	12
	2014	70 000	17	11

Ces chiffres prouvent, si cela était encore nécessaire, que Maing n'est pas — très — loin s'en faut — une commune riche, puisqu'à part pour deux d'entre eux (la recette liée à la DGF [qui compense les pertes par le département nos manques de moyens] et la Taxe Foncière pour les propriétés non bâties), d'autres comme l'encours de la dette, les charges financières, le remboursement des emprunts et dettes, l'annuité de la dette ou les charges de personnel montrent que nous gérons la pénurie avec toute la sagesse requise, mais la situation apparaît malheureusement bien comme se dégradant au fil des années qui passent.

Je n'irai pas plus loin dans les commentaires, vous aurez l'occasion d'y revenir en fin de débat pour exprimer vos remarques ou poser des questions si vous le souhaitez.

En ce qui concerne le rapport d'orientation budgétaire pour cette année, le défi — qui a certes été le mien en tant qu'Adjoint aux Finances, mais aussi celui des services comptables et de paie, et surtout celui de notre Directrice Générale des Services avec qui j'ai la chance d'avoir établi au cours de ces années de collaboration une concertation de tous les instants et une complémentarité entre la technicienne aux immenses compétences et l' élu décisionnaire qui se sont révélées plus qu'indispensables — ce défi a donc été de parvenir à établir le BP 2019 dans le contexte budgétaire auquel nous avons été confrontés dès ce début d'année.

En effet, il nous a fallu faire face aux 226 805,08 € que nous avons en moins pour bâtir le budget global 2019 par rapport au global 2018 (je vous rappelle que le déficit d'investissement 2018 que nous devons inscrire cette année en dépenses d'investissement est de 252 203,12 € [contre 136 329,34 en 2017, soit déjà une diminution de – 115 873,78 €] et que le Résultat de Fonctionnement 2018 Reporté qui viendra s'inscrire en recettes de fonctionnement supplémentaires, n'est que de 199 388,42 € [contre 310 319,72 € en 2017, soit une perte de recettes de – 110 931,30 €].

Dans ce contexte, l'objectif était donc, malgré tout, de parvenir — en dépit de cette perte de recettes conséquente — à établir un budget de fonctionnement comparable à celui de l'an dernier (qui comprenait un virement en section d'investissement de quelque 200 000 €). Pour cela, nous n'avions qu'un levier que nous pouvions actionner : réduire une fois de plus nos dépenses alors qu'elles avaient déjà fait l'objet de restrictions importantes ces dernières années.

Notre DGS a pu me faire des propositions d'économies sur certains secteurs nous permettant de boucler notre budget primitif 2019 basé sur les dépenses réelles comparables en baisse d'environ 3 % par rapport à celui de 2018.

Malgré le manque que nous avons au départ, ces économies ont bien évidemment contribué à ce que nous parvenions à nous aligner sur le budget 2018 pour mettre au point le budget 2019 équilibré comme il se doit en recettes et en dépenses, mais c'est forcément un budget qui a été bâti quelque peu « au forceps » si vous me permettez l'expression et je reviendrai par après sur la manière de procéder rendue nécessaire pour atteindre l'objectif que nous nous étions fixé d'assurer le minimum de dépenses d'investissement indispensables que j'évoquerai dans quelques instants et sur les mesures qui nous permettront d'assurer les budgets à venir dans les moins mauvaises conditions.

Parce que, naturellement, je peux d'ores et déjà vous affirmer qu'il sera difficile, voire impossible, de continuer de la sorte pendant des années, ni même sans doute une année supplémentaire sans anticiper dès à présent car, avec des recettes toujours plus limitées, il nous faut faire face à l'inflation des prix et à l'augmentation des tarifs pratiqués par les organismes et intervenants extérieurs. Or, il est des dépenses qui sont maintenant devenues quasi-incompressibles d'autant qu'il n'est pas envisageable de ne pas conserver un service public de qualité en 2019 ni, je l'espère, dans les années futures...

Donc, dans l'immédiat et malgré notamment la hausse de plus de 66% du coût du traitement des ordures et déchets (ramassage et évacuation, surtout au cimetière), nous avons agi pour, en 2019, limiter la hausse de nos Charges à Caractère Général à + 0,7% par rapport au BP 2018 — et pour de légitimes raisons de prudence — de ne les augmenter que d'environ + 6 % par rapport aux chiffres du Compte Administratif 2018 .

Bien qu'il apparaisse plus difficile de faire de même pour les Services Extérieurs et les Autres Services Extérieurs, nous allons cependant nous efforcer de limiter là aussi nos dépenses puisque, si nous n'en maîtrisons pas les coûts, nous nous efforcerons davantage encore de limiter la liste de nos demandes d'intervention pour ne conserver que l'essentiel et ainsi juguler la hausse pour le premier des deux chapitres à environ + 2% et à moins de 0,9% pour le second, toujours par rapport au BP 2018.

Autre chapitre important — celui des dépenses de personnel — nous poursuivrons la gestion des tâches entrepris ces dernières années (et vous avez notamment embauchions en apprentissage un personnel compétent en informatique pour lequel le reste à charge de la commune est négligeable, et autorisé M. le Maire à signer avec Valenciennes Métropole une convention pour la mise à disposition partielle d'un spécialiste au niveau de la protection des données informatiques). Nous pensons ainsi diminuer légèrement les Dépenses de Personnel par rapport au BP 2018, ce qui, sur ce type de chapitre de dépenses autrefois toujours en augmentation, est loin d'être négligeable.

Pour les autres chapitres de dépenses de fonctionnement, notamment ① Les Autres Charges de Gestion Courante pour lesquelles vous constaterez lors du vote du budget une baisse de - 8,5 % grâce à la concertation entreprise en autre avec les associations les plus subventionnées qui ont contribué à cet effort. Je peux mentionner : les Maingovales, par l'application de l'accord passé pour une subvention désormais biennale ; la Musique qui a donné son accord pour que sa subvention soit revue à la baisse de l'ordre de 12 % et l'Epicerie Solidaire qui a revu ses chiffres pour valider une baisse de 7 % ;

② les Reversements et Restitutions sur Impôts et Taxes ,... pour lesquels l'effort d'économie sera aussi la norme en 2019 avec notamment pour ce dernier chapitre la suppression — appréciée à sa juste valeur — de la pénalité relative à la loi SRU (un peu plus de 20 000 € à ne pas payer du fait que nous avons cédé au bailleur social le terrain de la résidence des Frères Rucart à l'euro symbolique) ;

et enfin ③ les Charges Financières (- 9%), ce dernier point me permettant de préciser que nous prévoyons qu'en 2019 l'annuité de la dette se montera à 103 820 € (contre 107 380 € en 2018) — soit 25,38 € par habitant (sans grand changement, mais cependant en légère baisse par rapport aux chiffres des comptes administratifs des années précédentes [26,25 € en 2018 et 26,70 € en 2017] — annuité se décomposant en remboursement de capital à hauteur de 76 731 € [77 546 € au CA 2018] et en règlement d'intérêts pour 27 083 € [29 834 € pour le même CA 2018], ces crédits concernant je le rappelle : la réhabilitation du groupe scolaire et les aménagements de voirie (liaison CD40-cimetière et rues des Cordiers, des Violettes et des Marais ainsi que la voie de liaison à la résidence Air et Lumière.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la baisse du Résultat de Fonctionnement 2018 Reporté (il est, je vous le rappelle de 199 388,42 € [contre 310 319,72 € en 2017], ce Résultat de Fonctionnement donc nous occasionne, je vous l'ai déjà annoncé, une perte de recettes de - 110 931,30 €. Cependant, du fait d'un certain nombre de recettes en hausse inattendue, l'ensemble des recettes que nous prévoyons pour le BP 2019 ne sera en baisse que de l'ordre de - 36 000 € (environ - 1,1 % par rapport à celui de 2018, mais d'environ -- 45 000 € si on ne tient pas compte dans notre comparaison des travaux en régie) et d'environ -- 2,1 % par rapport au résultat du Compte Administratif 2018).

Et, même s'il s'agit une nouvelle réjouissante, notez qu'il nous a fallu attendre le 13 mars (vous voyez qu'il ne faut pas être pressé pour mettre au point le budget que j'aurai à vous présenter le 12 avril prochain), et que ce n'est donc pratiquement qu'à la mi-mars que nous avons appris que, malgré les annonces répétées d'exonération partielle de la taxe d'habitation pour 80% des assujettis et d'une compensation par l'Etat non véritablement claire, les recettes liées aux impôts locaux augmenteraient encore cette année de plus de 36 000 € par rapport à 2018 ce qui nous permettra d'inscrire une augmentation globale des Impôts et Taxes de près de 47 000 € au BP 2019.

Comme en outre le montant des Atténuations de Charges est lui aussi en hausse et va nous apporter quelque 23 000 € supplémentaires et que, d'après nos estimations, le montant des Dotations, Subventions et Participations ne devrait pas continuer à diminuer cette année, la baisse de recettes pour les Produits de Gestion Courante [-- 6,5 %] (notamment au niveau des Redevances et Droits des Services Péri-scolaires et d'Enseignement [-- 8,3 %]) est largement compensée.

Les Travaux en Régie, plus conséquents d'environ 8 600 € que ceux inscrits l'an dernier au BP 2018 (aux alentours de + 11 %) figureront dans nos recettes de fonctionnement du BP 2019 pour un montant d'un peu plus de 81 000 €. Cela, certes, augmentera nos dépenses d'investissement, mais nous permettra non seulement de contribuer à moindre coût à l'entretien du patrimoine de la commune, mais aussi d'augmenter en 2020 les recettes du FCTVA.

Parce que, je le répète tous les ans, si nous sommes contraints depuis des années de chercher à réduire du moindre euro nos dépenses et à trouver la moindre recette supplémentaire, nous n'aurons malheureusement pas d'autre choix que de poursuivre ces efforts dans les années à venir.

Enfin, dernier point, comme nous nous y étions engagés pour la durée du mandat, la Commission Finances — à l'unanimité des membres présents moins une abstention — a accepté le fait de maintenir les taux des impôts locaux aux niveaux qui sont les leurs depuis 2008.

C'est cette proposition que je soumettrai à votre approbation lors du prochain Conseil Municipal.

En résumé, grâce à tous ces efforts consentis encore cette année pour baisser nos dépenses réelles de plus de quelque 1,8 % par rapport au BP 2018 et les limiter à moins de 3 000 000 € et à la relativement bonne tenue de nos recettes, nous devrions de ce fait — en théorie —, pouvoir « comptablement » virer un peu plus de 200 000 € du fonctionnement à l'investissement, mais il est évident que si nous agissions de la sorte, dans le cadre de ce budget contraint, nous ne pourrions pas faire face à des dépenses nouvelles, dépenses que nous ne pouvons prévoir aujourd'hui, mais qui sont susceptibles d'arriver (pour mémoire je ne vous rappellerai que les dépenses imprévues dues aux larves de hannetons au niveau des installations sportives qui nous ont coûté près de 30 000 € l'an dernier, sans garantie aucune que nous n'ayons pas à craindre que le problème se reproduise, mais je pourrai également invoquer l'épée de Damoclès que représente l'église, et l'âge de la plupart de nos bâtiments communaux en ne citant pour seul exemple que l'état de la poste...).

Or, j'insiste sur le fait que si nous pouvons transférer du fonctionnement vers l'investissement, l'inverse ne peut pas se faire. Et si les prévisions qu'il nous est possible de faire à ce jour s'avéraient insuffisantes dans quelques temps suite à des événements inattendus que nous ne pourrions pas payer, il ne resterait comme perspective que la mise sous tutelle car si l'Etat peut se le permettre pour boucler son budget, une commune ne peut absolument pas emprunter pour équilibrer sa section de fonctionnement.

Pour ne pas risquer de connaître une telle situation, par précaution, un montant de quelque 110 000 € sera affecté à des Dépenses Imprévues de la section de fonctionnement et nous ne virerons en investissement que le delta, soit quelque 105 000 €. Et, pour quand même pouvoir bénéficier des efforts d'économie consentis, nous inscrirons en recettes d'investissement un emprunt là aussi de 100 000 € pour financer en partie les travaux de l'église.

En investissement, suite aux indications dont je viens de vous faire part, nous allons donc pouvoir bénéficier ① d'une recette de quelque 105 000 € venant du virement de la section de fonctionnement (sachant toutefois pour être précis que le total des recettes de fonctionnement prenant en compte le montant des Travaux en Régie pour quelque 80 000 €, cela réduit d'autant notre autofinancement réel à un peu plus de 25 000 €) et ② du montant de l'emprunt de 100 000 € qui va être contracté.

Sans tenir compte des reports 2018, nos recettes effectives en 2019 devraient se cantonner autour de 700 000 €, (environ 70 000 € de plus qu'au BP 2018), ce qui, avec les dits reports portera nos recettes totales d'investissement à près de 910 000 € (contre 773 000 € au BP 2018, mais cela ne signifie pas grand-chose puisque le montant des reports ne sont pas comparables).

Au niveau de nos dépenses d'investissement, il faudra naturellement tenir compte du résultat d'investissement reporté des 252 203,12 € que j'ai évoqué tout à l'heure lors de l'affectation des résultats 2018 et du montant de plus de 76 000 € de la part de capital pour le remboursement de nos emprunts ce qui impacte fortement nos possibilités d'action pour 2019 en les diminuant au départ de quelque 328 000 €, certes compensés en partie par l'excédent de fonctionnement capitalisé de quelque 150 000 €, mais ce dernier n'est en hausse que de 15 000 € par rapport à celui de 2018.

La liste de nos autres dépenses sera établie en privilégiant celles dites « subventionnables » comme ① les travaux de rénovation de l'église (un montant 2019 d'un peu plus de 257 000 € pour un reste à charge final pour la commune d'environ 91 000 €, ② les menuiseries de l'école [pour environ 19 200 €] et ③ la toiture des ateliers municipaux rue Paul Lafargue [environ 17 000 €] ces deux derniers points en attente d'accord de financement.

Nos autres dépenses, iront vers ① la rénovation du trottoir de la rue Jean Jaurès côté Hôtel de Ville, dans sa partie qui va de la place Cuvelier à la mairie pour un montant estimé de quelque 55 000 € qui fera naturellement l'objet d'une demande de subvention; ② l'achat, pour un montant provisionné d'un peu plus de 20 000 €, d'un nouveau camion pour remplacer l'ancien sur qui nous ne pouvons plus compter vu son état, ③ l'achat et la mise en place de caméras permettant la verbalisation des véhicules brûlant le feu récompense face à la mairie pour un montant de quelque 12 000 € et ④ aux travaux en régie pour une dépense d'un peu plus de 81 000 €.

Voilà ce que je peux vous présenter concernant la situation financièrement peu brillante de la commune, car si nous sommes parvenus à « sauver le meubles » cette année et à établir un budget certes contraint, mais néanmoins « raisonnable », « qui se tient », qui n'affecte pas le bon fonctionnement de la commune et n'impacte pas les services qui doivent être rendus aux Maingeois, nos financeurs habituels ne sont pas dupes quant à notre potentiel financier et

rechignent désormais à nous accorder une ligne de trésorerie (même limitée) pour nous permettre d'acquitter les factures en attente du versement des subventions ou dotations alors que jamais de payer en temps et en heure les intérêts inhérents et qu'il n'y a aucune raison pour que notre comportement change.

Ce qui fait que l'avenir, même immédiat, est loin d'être réjouissant. Il est même plus qu'inquiétant... Nous poursuivrons donc dans tous les domaines les efforts déjà consentis afin de nous mettre dans la moins mauvaise des situations financières et ne pas être dans le rouge vif lors de l'élaboration du BP 2020.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Maing, le 4 avril 2019

La DGS

I. SERAFIN

